

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, Mme BRASME Marie-Laure, Mme GUERBEAU Pascale, M. DUTOIT Maurice, Mme JENNEQUIN Odette, Mme LEPAN Andrée

Excusées :

Mme BOITEAU Nadège
Mme RIQUART Cécile
Mme DELPORTE Marie-Françoise
Mme DUPONT Valérie
Mme SILVERE Helen

Assistait à la séance : M. VERFAILLIE Jean-Sébastien, Directeur Général des Services

Secrétaire de séance : Mme BRASME Marie-Laure

N° 1

FINANCES

Décision budgétaire modificative n°2

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 6
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 6
date de la convocation : 9 novembre 2023
date de réception en préfecture : 23 novembre 2023
date de publication sur le site internet de la ville : 23 novembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

N° 1

FINANCES

Décision budgétaire modificative n°2

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2023 :

DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)

Article	Fontion		
---------	---------	--	--

2135	01	Installat° générales,agencements,aménagement	-	1807,94
------	----	--	---	---------

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Article	Fontion		
---------	---------	--	--

1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	+	1807,94
------	----	---	---	---------

TOTAL DEPENSES				0,00
-----------------------	--	--	--	-------------

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du CCAS de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1, L 2313-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 en séance du conseil d'administration du 13 avril 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessus pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du CCAS,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 telle que présentée dans la délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Matthieu CORBILLON



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Corbillon'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE de SAINGHIN-en-WERVES' around the top edge, 'C.C.A.S.' in the center, and '59184' at the bottom, flanked by two small stars.